



Resiller un bail cause d'humidité dans l'appartement

Par **laïr**, le **08/01/2008** à **14:18**

j'ai loué un appartement en novembre 2006 avec un bail de 2 ans j'ai versé 2 mois de caution et si je quitte cet appartement je dois donner 3 mois de préavis à mon propriétaire cet appartement est très humide l'eau coule sur les murs je suis obligé de mettre des serviettes de toilettes sous les meubles 5 convecteurs tournent à plein régime 24/24 pour essayer de chauffer 45m carré et malgré cela la température ne dépasse jamais 18° j'habite sur Tende petit village qui se trouve quand même à 800 mètres d'altitude où il fait très froid et où il neige je suis sur une autre location pouvez-vous me renseigner comment je dois procéder avec mon propriétaire au niveau de mon préavis et comment dois-je faire pour récupérer ma caution l'hiver dernier je n'ai pas pu constater ce problème étant absent 5 mois durant la période d'hiver dans l'attente de vos conseils recevez tous mes remerciements